

**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**  
**Code Postal 32190**

N° D 2024/23

**DÉCISION DU MAIRE**

**prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1<sup>er</sup>, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'appel public à la concurrence paru sur le site achatpublic.com et au BOAMP le 24 avril 2024 pour le marché de travaux d'aménagement d'une maison d'assistante maternelle dans l'ancienne école de Lagraulas MAPA TRAV 202402

Vu l'appel public à la concurrence affiché à la mairie de Vic-Fezensac le 24 avril 2024

Vu la date limite des offres fixée au 21 mai 2024 à 13 heures

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 30 mai 2024 classant les propositions des entreprises.

**Lot 1 : VRD Espace Vert Assainissement non collectif**

Raison sociale	classement de l'offre
STPAG	1
ADTP 32	2

**Lot 2 : Couverture Toiture Charpente bois**

Raison sociale	classement de l'offre
CARO	1

**Lot 3 : Démolition Gros-œuvre Carrelage Faïence**

Raison sociale	classement de l'offre
CARO	1
MONTIES	2

**Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois**

Raison sociale	classement de l'offre
ANTONELLO	1
LOUBERY	2

**Lot 5 : Platerie/Isolation, cloisons, faux plafond**

Raison sociale	classement de l'offre
NIN	1
JPMI	2

**Lot 6 : Chauffage plomberie sanitaire VMC**

Raison sociale	classement de l'offre
PILATI	1

**Lot 7 : Electricité courants forts courants faibles**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

S<sup>2</sup>LO

Publié le

l'offre

ID : 032-213204621-20240613-2024\_D23-AR

Raison sociale	classement de l'offre
TAUPIAC	1

**Lot 8 : Sols souples**

Raison sociale	classement de l'offre
DUPIN	1
SOL GERS	

**Lot 9 : Peintures**

Raison sociale	classement de l'offre
DUPIN	1
SOL GERS	

**DECIDE****Article 1 :** D'attribuer le marché de travaux comme suit :

**Lot 1 : VRD Espace Vert Assainissement non collectif :** Agence STPAG, ZA de Jamon, 32310 VALENCE SUR BAISE pour un montant de 82 722,00€ TTC.

**Lot 2 : Couverture Toiture Charpente bois:** SARL CARO, 8 rue de la Brèche, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 49 532,40€ TTC.

**Lot 3 : Démolition Gros-œuvre Carrelage Faïence:** SARL CARO, 8 rue de la Brèche, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 53 726,40€ TTC.

**Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois:** SARL ANTONELLO MBA, 4 rue Luquet 32 000 AUCH pour un montant de 71 976,62 €TTC.

**Lot 5 : Platerie/Isolation, cloisons, faux plafond:** SARL NIN, ZA de Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN pour un montant de 37 920€ TTC

**Lot 6 : Chauffage plomberie sanitaire VMC:** SARL PILATI – Guillouret 32 190 ROQUEBRUNE pour un montant de 40 800€ TTC.

**Lot 7 : Electricité courants forts courants faibles:** SAS TAUPIAC Electricité, ZI de l'hippodrome 32 000 AUCH pour un montant de 22 524,00€ TTC.

**Lot 8: Sols souples:** Entreprise Yoann DUPIN, 64 rue Paul Gaugin 47 000 AGEN pour un montant de 12 639,36€ TTC.

**Lot 9: Peinture :** Entreprise Yoann DUPIN, 64 rue Paul Gaugin 47 000 AGEN pour un montant de 20 760,84€ TTC.

**Article 2 :** dit que les sommes seront imputées sur le budget communal.

**Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

À VIC-FEZENSAC,  
Le 13 juin 2024  
Madame le Maire,  
**Barbara NETO**


